



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-14

Séance du 28 mai 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 12 mars 2021

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 23

Nombre de vote pour: 23

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Monsieur le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 12 mars 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 28 mai 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**PROCES-VERBAL DE LA CFVU
DU 12 MARS 2021**

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE ; Oumaya HIDRI-NEYS ; Jean-Philippe LECOINTE ; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Valérie MOREL ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK

Représentants des Usagers

Mohamed TRAORE ; Iris RADIGOIS.

Personnalités extérieures

Nathalie GHEERBRANT ; Sabine THERAGE

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL ; Frédéric BOUSSEMART ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Youri CARBONNIER ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Eric DEHAY ; Ahmed EL KALADI ; Marie-Hélène GARCIA ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Jérôme LONGUEPEE ; Bertrand MAZURE ; Annie VANHAECKE ; Gabriel VELU

Membres invités:

Maxime CULOT

Membres excusés:

Marie-Pierre PARENTON ; Dominique RADZIEJA ; Laurent ZALEWSKI ; Sabine DUHAMEL (membre invité)

I/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 27 NOVEMBRE 2020 ET 04 DECEMBRE 2020

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Information sur la LCeR ;
- 2) Bilan sur la Journée Portes Ouvertes de l'université ;
- 3) Information relative au taux de réussite des semestres 1 session 1 du grade de Licence ;
- 4) Information sur la mise en œuvre de la certification en langue anglaise par PeopleCert pour la délivrance des grades de Licence, Licence Professionnelle et DUT.

III/ FORMATIONS

- 1) Proposition de maquettes des Masters MEEF second degré parcours pour l'accréditation 2021-2026 (vote):
 - Anglais ;
 - Espagnol ;
 - Histoire ;
 - Lettres Modernes ;
 - Lettres-Histoire ;
 - Lettres-Langues ;
 - Economie-Gestion;
 - EPS ;
- 2) Proposition de dates d'interruption pédagogique et bornes de l'année universitaire pour l'année 2021-2022 (vote) ;
- 3) Proposition de délibération sur les possibilités d'aménagement du stage en raison de la situation sanitaire au titre de l'année 2020-2021 (vote) ;
- 4) Modification du calendrier 2020-2021 du Master 2 Management sectoriel parcours Cadres de santé en raison de la situation sanitaire ;
- 5) Proposition de maquette du Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques pour Caractériser les risques en Eco-toxicologie et en toxicologie (MENACE) (vote) ;
- 6) Proposition d'un nouveau calendrier pour le DU Chimiste Agro Production (modification suite à la crise sanitaire et notamment au second confinement) (vote) ;
- 7) Parcoursup : modification de Capacités d'accueil après discussion avec le rectorat et critères généraux des formations de l'IUT de Lens (vote) ;
- 8) Modification de tarifs VAE 2020/2021 (vote) ;
- 9) Proposition de tarifs FC 2021/2022 (vote) ;
- 10) Proposition de tarifs VAE 2021/2022 (vote) ;
- 11) Modification de la maquette du Diplôme Universitaire Praticien en Techniques Psychocorporelles (vote) ;
- 12) Information sur la mise en œuvre du tutorat pédagogique.

IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Proposition de délibération concernant la mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle : annule et remplace la délibération n° 2020-126 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 (vote);
- 2) Bilan de l'utilisation de la CVEC 2020 (vote) ;
- 3) Programmation des actions 2021 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (vote)

V/ CONVENTIONS

- 1) Convention d'agrément de l'université d'Artois en tant que centre d'agrément du PIX (vote) ;
- 2) Convention de stage avec l'Alliance française de Kotte (vote) ;
- 3) Convention de Master FLE à distance avec l'Institut français du Sénégal (vote) ;
- 4) Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Sao Paulo (vote).

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Le Président salue l'assemblée et demande que la durée de la réunion soit respectée car elle est suivie d'un CAC restreint dont l'ordre du jour est conséquent.

Le président informe que la CPU envisage une rentrée 2021 avec une jauge de la capacité d'accueil à 50%. Si nécessaire, il faudra commencer à y travailler d'ici 1 mois, 1 mois et demi.

I - Approbation des procès-verbaux des 27 novembre et 04 décembre 2020

Soumis successivement au vote, les procès-verbaux du 27 novembre 2020 et du 04 décembre 2020 ne font l'objet d'aucune observation.

Les procès-verbaux des 27 novembre et 04 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

II – GOUVERNANCE : POINTS D'ACTUALITE

1) Information sur la LCeR

Lors de la dernière CFVU, Sylvie Coste avait fait un bilan de l'avancée de la LCeR. Aujourd'hui, elle présente les objectifs fixés pour 2021.

Dans un premier temps, elle revient sur ce qu'est l'approche par compétence (APC): il s'agit d'une approche d'enseignement dans laquelle les attendus en sortie du programme d'enseignement sont alignés sur la façon d'évaluer. Pour arriver à cela, il faut avant tout établir un référentiel de compétences qui va définir le profil de l'étudiant licencié, c'est-à-dire définir les compétences que l'on attend de l'étudiant.

Pour chaque compétence, il faut préciser :

- les critères d'acquisition,
- les situations professionnelles dans lesquelles cette compétence s'exercera concrètement,
- les situations d'apprentissage pour s'exercer à mettre en œuvre cette compétence.

La compétence va être déclinée en niveaux de développement qui vont correspondre à la L1, à la L2 et à la L3. Pour atteindre ce but, il faut déterminer les savoirs clés (appelés ressources) qui seront enseignés dans les modules.

La compétence est un savoir agir complexe, c'est-à-dire une action complexe qui demande de combiner plusieurs ressources relevant de plusieurs modules d'enseignements.

Sylvie Coste illustre ses propos en se basant sur la compétence 1 de la licence de mathématiques. La compétence « Prouver un résultat » se décline en plusieurs critères assez précis. On voit apparaître les trois niveaux, avec des étapes argumentaires de plus en plus complexes. Pour chaque niveau, des domaines de ressources sont ciblés.

Concernant les objectifs de la LCeR, Sylvie Coste rappelle l'échéance du « Go – No Go » de décembre 2021. En conséquence, il faut pour la rentrée 2021 :

- afficher les compétences travaillées dans les maquettes de L1 des Sciences et Sciences pour l'Ingénieur,
- travailler sur des parcours différenciés pour l'accueil des nouveaux bacheliers (obligatoire dans le cadre du nouveau bac),
- tester la pré-validation de compétences auprès de lycéens (cela est en cours de négociation avec le rectorat),
- intensifier l'expérimentation des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE), à savoir la mise en œuvre de l'évaluation des étudiants.

Il sera ensuite possible, en 2022, de passer les L2 en approche par compétences et d'ouvrir quelques modules en hybridation.

Sylvie Coste insiste sur l'importance du référentiel de compétences, qui est le pré-requis pour passer la maquette en compétences.

Actuellement, il reste à déterminer la compétence « Construire son identité professionnelle », la question étant de savoir si elle devient une compétence à part entière ou si elle est incluse dans les autres compétences.

Une version zéro des référentiels de chaque mention doit donc pouvoir être prochainement présentée. Ces versions zéro sont presque achevées mais le confinement a beaucoup retardé le travail. De ces référentiels découleront ensuite les maquettes qui devront être prêtes d'ici un an. Ces dernières seront soumises en CFVU en mars 2022.

Le président insiste sur le fait que le référentiel doit être le même pour les trois universités. Les maquettes qui en découleront pourront quant à elles être différentes pour afficher les spécificités de chaque université.

Enfin, la compensation ne sera plus globale et se fera au sein d'un bloc de compétences. Sylvie Coste précise que les règles de la compensation s'appuieront sur les fondements de la loi ORE, notamment pour l'organisation de la compensation entre les niveaux. Pour répondre à Oumaya Neys, il faudra aussi réfléchir à passer les DEUST en APC.

2) Bilan sur la Journée Portes Ouvertes de l'université

Marc Dutoit rappelle tout d'abord que la JPO du 06 février était expérimentale puisqu'elle se tenait pour la première fois de manière virtuelle.

Il en précise la genèse: c'est en octobre qu'a été envisagée la possibilité de recourir à une JPO virtuelle et que la direction de l'université a dégagé un budget à cet effet. La décision définitive a été prise mi-novembre avec le choix d'un prestataire. Il y a eu ensuite en décembre et janvier un très gros travail d'information, de formation sur la plateforme et de paramétrage. Il a fallu garnir la documentation, la vidéothèque, recueillir un grand nombre de données. Des éléments nouveaux ont été créés pour enrichir la plateforme et c'est un bénéfice pour l'avenir.

Marc Dutoit dresse le bilan de la JPO en quelques chiffres :

- 2268 visiteurs se sont inscrits sur la plateforme : 1892 pré-inscrits et 376 inscriptions effectuées le 06 février. Il rappelle que l'on compte habituellement environ 4500 visiteurs en présentiel.
- 9088 visites sur les stands: Marc Dutoit n'entre pas dans le détail du nombre de visites par stand, filière par filière, puisque les chiffres ont été directement communiqués aux composantes. Il précise tout de même que les stands « masters » ont suscité un vif intérêt ;
- 4371 documents téléchargés ;
- 3005 vidéos ont été regardées ;
- 1509 entretiens en visioconférences.

Les conférences ont quant à elles été traitées avec l'outil zoom. Bien qu'il soit difficile d'en recenser le nombre exact, force est de constater qu'elles ont été peu suivies. Elles restent cependant consultables en replay, comme toutes les données contenues sur la plateforme et qui restent en ligne: 81 inscriptions supplémentaires ont d'ailleurs été enregistrées depuis le 06 février.

Marc Dutoit informe les membres de la CFVU que la plateforme a malheureusement été détruite. Elle était hébergée à Strasbourg, dans le bâtiment de l'entreprise OVH qui a été touché par un important

incendie mercredi dernier. Une fois reconstruite, cette plateforme aura vocation à être utilisée pour d'autres événements (forum master, rappel JPO pour préparer la réorientation, ...).

Pour l'avenir, Marc Dutoit envisage une JPO hybride, à savoir une JPO en présentiel enrichie des données contenues sur la plateforme.

Il rappelle pour conclure que des visioconférences sur l'orientation ont été organisées très tôt dans l'année: en tout, 44 visioconférences « Stand de l'orientation » se sont tenues entre les conseillères de Cap Avenir et des groupes de lycéens. Cela a concerné environ un millier de lycéens.

Le Président remercie Marc Dutoit et son équipe pour la mise en œuvre de cette JPO expérimentale.

3) Information relative au taux de réussite des semestres 1 session 1 du grade de Licence

Le président indique que le rectorat a apporté une vigilance particulière sur le taux de réussite du 1^{er} semestre de L1. En effet, vu l'année de terminale très difficile que les lycéens ont vécue l'an dernier, vu le très grand nombre d'entre eux qui a obtenu le baccalauréat et vu le premier semestre également compliqué, il fallait s'attendre à une baisse des taux de réussite. C'est effectivement ce qui s'est passé dans un certain nombre de composantes, en particulier là où les examens se sont donnés en présentiel. On constate en revanche que là où les examens ont été organisés en distanciel, les résultats sont équivalents voire meilleurs.

Le président partage l'inquiétude des étudiants sur la valeur de leur diplôme. Le contexte exige la bienveillance, néanmoins il faut aussi veiller à ce que les étudiants ne se retrouvent pas en situation d'échec l'année suivante. Pour ces raisons, le président encourage vivement les composantes à organiser les examens en présentiel quand elles le peuvent.

La séance ayant pris un peu de retard, il faut modifier l'ordre de passage des points à l'ordre du jour de la CFVU. Cécile Carra cède donc la parole à Maxime Culot pour présenter le Master Menace, point initialement prévu en cinquième position de la partie formation.

III - FORMATION, point n° 5: Proposition de maquette du Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques pour Caractériser les risques en Eco-toxicologie et en toxicologie (MENACE)

Le Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques pour Caractériser les risques en Eco-toxicologie et en toxicologie (MENACE) est présenté par son responsable pédagogique Maxime Culot.

Maxime Culot exerce son activité de recherche au sein du LBHE et qui est spécialisé dans le développement de modèles in vitro (réalisation d'expériences sans animaux).

Maxime Culot définit dans un premier temps ce qu'est la toxicologie (la science des poisons) et la manière dont elle a évolué au XX^{ème} siècle (en raison de la révolution industrielle et des scandales sanitaires) vers une science permettant, par le développement de multiples tests sur des animaux, d'évaluer la sécurité de l'emploi de produits présents dans notre environnement et affectant les humains. Rapidement, on s'est aperçu que certains de ces produits se retrouvent dans notre environnement et s'accumulent jusqu'à affecter notre éco-système. C'est le cas par exemple du D.T.T. C'est pourquoi est née dans les années 80, l'éco-toxicologie qui englobe un domaine plus large que la toxicologie et qui vise à évaluer l'impact de la pollution sur l'environnement, à identifier les mécanismes de toxicité et d'éco-toxicité et à prévenir les effets des polluants sur l'environnement et la santé humaine.

Le XXIème siècle voit émerger une révolution en matière de toxicologie et d'éco-toxicologie conduite par plusieurs éléments :

- la très grande quantité de composés chimiques présents dans nos produits d'utilisation commune et dont à peine 10% ont été évalués en termes de sécurité toxicologique et éco-toxicologique ;
- le peu de fiabilité des modèles in vivo, illustré notamment dans le domaine des produits pharmaceutiques dont les essais réalisés sur les animaux sont souvent mis en échec lorsqu'on passe chez l'homme ;
- une problématique éthique qui se traduit par l'évolution de la réglementation, comme par exemple la réglementation REACH qui vise à évaluer la toxicité de tous les produits chimiques importés ou fabriqués en Europe ou encore la réglementation visant à interdire l'utilisation des animaux pour évaluer la sécurité des composés des produits cosmétiques.

Cela a conduit au développement de Nouvelles Approches Méthodologiques (NAM). Celles-ci consistent à tester la sécurité d'emploi de produits sans utiliser d'animaux et en ayant recours soit à des modèles in vitro (principalement des cellules humaines), soit à l'évaluation in silico. Cette dernière, qui représente le futur de la discipline, repose sur l'intelligence artificielle pour pouvoir, sur la base de la structure d'un composé, définir s'il représente un risque pour l'homme et pour l'environnement. Le Master MENACE propose donc de former les étudiants à l'emploi de ces nouvelles technologies.

Maxime Culot précise qu'il n'y a pas de master équivalent dans les Hauts de France et qu'en outre aucun master en France ne possède cette spécificité propre. L'ambition est de donner une véritable connotation in vitro qui n'existe pas ailleurs en France. L'objectif du Master est de former les étudiants à l'identification et à l'évaluation des effets des toxiques sur les écosystèmes et sur la santé humaine en privilégiant l'acquisition de compétences dans les NAM. A l'issue du Master MENACE, les étudiants pourront poursuivre en thèse ou s'insérer dans le marché professionnel. Celui-ci concerne principalement la recherche publique, la recherche dans le secteur privé ou encore des agences d'expertises locales, nationales ou Européennes. Ce Master se destine à accueillir tout étudiant titulaire d'une licence en Science de la Vie de manière générale et plus particulièrement les étudiants issus du nouveau parcours science de la vie et de l'environnement.

Le master représente 428H étudiant en M1 et 250H étudiant en M2, hors stage. Pour ce qui est du contenu, Maxime Culot insiste sur la présence de l'anglais à chaque semestre puisqu'il s'agit d'un pré-requis important pour pouvoir exercer une activité professionnelle en science. En outre, des stages sont obligatoires en Master 1 et en Master 2. En Master 2, on relève aussi un module d'initiation à la recherche et des journées thématiques. Il insiste également sur la diversité des intervenants, provenant du laboratoire LBHE, du CRIL, du plateau d'analyse au sein du laboratoire, de l'ULCO et de l'université de Lille (notamment le responsable du master Qualité de Lille, voisin de la toxicologie), ainsi que des intervenants industriels.

La capacité d'accueil est limitée à 12 étudiants en raison de la présence de TP de culture cellulaire qui ne permettent pas d'accueillir beaucoup de personnes. Un pont réel est en train de se construire entre le parcours science de la vie et de l'environnement de licence qui compte actuellement 24 étudiants en L3 et 54 en L2 et le master MENACE.

Le Master est ouvert à l'alternance à partir de la deuxième année. Les unités du M1 seront proposées sous forme de certificat universitaire.

Le président précise que cette nouvelle formation sera également présentée pour avis à l'OSF début mai.

Soumise au vote, la maquette du Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques pour Caractériser les risques en Eco-toxicologie et en toxicologie (MENACE) est adoptée à l'unanimité.

Cécile Carra revient en amont dans l'ordre du jour.

4) Information sur la mise en œuvre de la certification en langue anglaise par PeopleCert pour la délivrance des grades de Licence, Licence Professionnelle et DUT

Cécile CARRA rappelle les éléments de contexte suivants: le passage d'une certification en langues était prévu par arrêté et le processus s'est accéléré depuis très peu de temps avec la circulaire du 5 janvier 2021 précisant le déploiement de cette mesure qui devra avoir été appliquée d'ici 2023-2024 à l'ensemble des diplômés du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Les présidents d'université ont en outre reçu un courrier de la DGESIP concernant la session de 2021 ; Cécile Carra l'avait d'ailleurs évoqué avec chaque composante lors des réunions organisées par le président.

Aussi, la passation d'un test devient obligatoire pour obtenir le diplôme de licence, licence professionnelle et BUT mais, pour cette année au moins, aucun niveau n'est requis dans la passation du test. Ce dernier va être porté par PeopleCert qui a été retenu dans le cadre du marché passé par l'Etat. Le déploiement est progressif puisqu'il démarre dès cette année et s'achèvera en 2023-2024.

Cécile Carra informe les membres de la CFVU que Nicolas de Ribas est le correspondant de PeopleCert et qu'il va conduire l'opérationnalisation du dispositif avec l'appui de la Direction des Etudes. Il travaillera, et il a déjà commencé en ce sens, avec les directions de composante pour mettre en œuvre l'expérimentation grandeur nature. Cette dernière se réalisera dans la mesure du possible au regard des contraintes sanitaires, calendaires et logistiques.

Cécile MACHUT exprime sa méfiance à l'égard de cette certification qu'il faut mettre en place dans l'extrême urgence et en présentiel alors que les IUT commencent à réfléchir à l'éventualité d'une rentrée 2021 en mode hybride. Elle rappelle que seuls quelques DUT sont concernés par le déploiement de la certification en 2021.

Cécile Machut s'interroge sur les sanctions qui pourraient peser sur les étudiants qui ne passeront pas la certification dans un contexte où un grand nombre d'IUT et d'universités ont décidé de ne pas organiser cette certification cette année. L'IUT de Béthune ne boycottera bien évidemment pas le dispositif si l'université l'exige, mais Cécile Machut rappelle néanmoins que les étudiants sont pour la plupart d'entre eux en stage ou en alternance à cette période de l'année. La question des étudiants empêchés, notamment en cas de COVID, étant également prégnante, Cécile Machut espère que le passage de la certification en distanciel pourra être possible.

Le Président regrette de ne pas avoir pour l'instant de réponse précise à toutes ces questions qui ont déjà été avancées par les Présidents d'université. Il insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas prendre le moindre risque en mettant en difficulté les étudiants qui ne pourraient pas passer la certification et qui se verraient en conséquence refuser la délivrance du diplôme.

Nicolas de Ribas partage les mêmes inquiétudes et reconnaît que le chantier de cette fin d'année est important. Il a commencé à travailler avec PeopleCert : une session extraordinaire pourrait être envisagée dans certains cas précis tels que l'absence pour maladie et d'autres motifs valables ou encore pour les étudiants en mobilité. Un dispositif en ligne est aussi envisagé pour les étudiants qui sont en stage et pour les apprentis. Le Président indique que dans ce cas, il souhaiterait pouvoir organiser la certification à distance pour la majorité de nos étudiants.

Gilles Audemard adhère aux arguments énoncés par Cécile Machut. Il énonce aussi la problématique de la capacité des salles et celle des Modalités de Contrôle des Connaissances qui n'ont pas anticipé cette mesure. Sur ce dernier point, Cécile Carra rappelle que l'arrêté prime.

Marie-Hélène Garcia est également préoccupée par la situation des étudiants qui seront en stage ou en mobilité mais elle alerte sur la rupture d'égalité si une session en distanciel est organisée pour eux alors que les autres subiront une épreuve en présentiel.

Marc Dutoit signale que cette problématique sera récurrente. Il s'interroge aussi sur le coût que cela va représenter. Il y a d'une part le coût de la certification et, d'autre part, celui de la préparation des étudiants. Nicolas de Ribas précise qu'une réflexion est menée pour que cette préparation soit organisée par la maison des langues dès cette année.

Le Président rappelle quant à lui que l'Etat prend en charge le coût de la certification. L'université devra probablement prendre en charge le coût de la surveillance.

III/ FORMATIONS

1) Proposition de maquettes des Masters MEEF second degré parcours pour l'accréditation 2021-2026

Cécile Carra présente le point sur les maquettes des masters MEEF second degré pour l'accréditation 2021-2026. Elle précise que tous les parcours des masters MEEF de l'université d'Artois sont concernés, à savoir :

- Anglais ;
- Espagnol ;
- Histoire ;
- Lettres Modernes ;
- Lettres-Histoire ;
- Lettres-Langues ;
- Economie-Gestion ;
- EPS.

Cela concerne actuellement 372 étudiants.

Cécile Carra explique que les maquettes résultent d'une profonde réforme de la formation des enseignants inscrite dans la loi Pour une Ecole de la confiance de juillet 2019 qui contient des nouveautés parmi les plus importantes :

- la transformation des ESPE en INSPE,
- l'instauration d'un référentiel de formation pour les Masters MEEF instituant des cadrages horaires, des objectifs et des contenus de formations à travailler dans les différentes mentions et des attendus de fin de formation ;
- une participation plus forte des professionnels avec une obligation de 33% des heures de formation effectuées par des enseignants en poste.

En ce qui concerne plus particulièrement les maquettes du second degré :

- une augmentation du volume horaire des maquettes passant de 751H à 800H. Ces heures sont réparties entre INSPE et l'université partenaire ;
- une augmentation des stages en M1, passant de 4 semaines à 6 semaines désormais, ainsi que la bascule des M2 en alternance ;
- une architecture de maquettes et des principes de formations communs aux 4 mentions du MEEF. Cette architecture se décompose en 3 UE identiques aux 4 mentions du MEEF et renvoient aux trois dimensions essentielles à l'acte d'enseignement :

- une UE A qui concerne la maîtrise des savoirs scolaires et des savoirs didactiques en lien avec la connaissance de l'institution ;
- une UE B visant la conception d'un enseignement adapté au contexte d'exercice ;
- une UE C qui renvoie à la conduite et à la mise en œuvre des enseignements.

Cécile Carra indique que la répartition financière des heures évolue et que l'université d'Artois s'engage à prendre en charge un nombre d'heures plus important qui correspond à la partie disciplinaire (UE A), au module de consolidation, aux langues vivantes, et à la partie de l'UE C plus spécifiquement liée à la recherche et, en cohérence, aux heures de suivi de mémoire. Ces dernières représentent 1H par étudiant en M1 et 2H par étudiant en M2. L'INSPE, quant à lui, finance l'UE B et la partie de l'UE C consacrée à la réflexibilité. La construction des maquettes a représenté un gros travail de la part de l'INSPE et des universités partenaires ainsi qu'un travail d'harmonisation.

Cécile Carra précise enfin que l'ouverture des formations est conditionnée à la soutenabilité de l'offre. En conséquence, les formations ouvriront si les effectifs sont suffisants. C'est d'ailleurs ce que fait actuellement l'INSPE, avec une jauge de 12.

Le Président rappelle en conclusion que l'augmentation de la charge est en partie liée aux 4 heures de suivi de mémoire par étudiant : plus les effectifs sont élevés, plus le nombre d'heures est conséquent. Enfin, il rappelle que le Bonus pour Préparer le Concours (BPC) est toujours d'actualité, hors maquette.

En l'absence de questions, les maquettes des masters MEEF second degré, parcours anglais, espagnol, histoire, lettres modernes, lettres-histoire, lettres-langues, économie-gestion et EPS sont soumises au vote. Elles sont approuvées à l'unanimité.

2) Proposition de dates d'interruption pédagogique et bornes de l'année universitaire pour l'année 2021-2022

Cécile Carra propose les bornes de l'année universitaire 2021-2022 suivantes : du 1^{er} septembre 2021 au 30 septembre 2022. En outre, les semaines d'interruption pédagogique qui peuvent être retenues sont :

- pour les vacances de toussaint: du 30 octobre soir au lundi 08 novembre 2021 matin;
- pour les vacances d'hiver: du 12 février matin au 21 février 2021 matin.

Cécile Carra indique que cette proposition respecte un équilibre entre les différentes périodes. La proposition a par ailleurs été validée par les homologues de l'Alliance dans la mesure où il y a volonté d'harmoniser les calendriers. L'université de Lille part sur ce même calendrier.

Pour répondre à la question de Sabine Thérage sur les vacances de printemps, Cécile Carra précise que les semaines de vacances scolaires au printemps sont toutes les deux des semaines d'interruption pédagogique, soit du vendredi 08 avril au soir au lundi 25 avril 2022 matin.

Soumises au vote, les dates d'interruption pédagogique ainsi que les bornes de l'année universitaire pour l'année 2021-2022 sont adoptées à l'unanimité.

3) Proposition de délibération sur les possibilités d'aménagement du stage en raison de la situation sanitaire au titre de l'année 2020-2021 (vote)

Cécile Carra indique que ce point a été abordé régulièrement en réunion avec les directeurs de composantes. De nombreuses difficultés se rapportant aux stages ont été constatées en raison de la pandémie de COVID-19. La circulaire du 15 février 2021 concernant les stages étudiants dans le cadre de la pandémie Covid-19 a depuis été publiée permettant de fixer le cadre réglementaire de la délibération soumise aux membres de la CFVU.

Cécile Carra précise tout d'abord que cette délibération concerne les stages et pas ce qui relève de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation. On peut réfléchir à l'étendre éventuellement aux alternants.

Les modalités alternatives proposées avaient déjà été évoquées :

- la possibilité de remplacer les stages en présentiel par des stages en distanciel ;
- la possibilité d'assouplir les conditions de stage et dans ce cadre, il est possible, au regard de ce que propose la circulaire, d'allonger l'année universitaire jusqu'au 31 décembre. Sont évoquées également des dispositions pour des stages commencés mais pas achevés ;
- la possibilité de remplacer tout ou partie du stage par un autre dispositif de valorisation d'une expérience professionnelle ou d'un engagement (projet tutoré, mise en situation, mémoire réflexif, bénévolat...).

Toutes ces mesures d'assouplissement devront pouvoir être prises par les responsables pédagogiques sous couvert de l'accord du directeur de composante.

Ce cadre, en adéquation avec la circulaire et les différents échanges avec les composantes, permet une grande souplesse pour prendre les décisions les plus propices pédagogiquement.

Marc Dutoit indique que beaucoup d'étudiants demandent de l'accompagnement. On constate que la solution du télétravail est celle qui se met en place le plus souvent. L'allongement de la borne va aussi apporter des solutions, comme l'an dernier.

Cécile Machut demande s'il est possible de raccourcir la durée de stage y compris pour les DUT. Cécile Carra lui répond favorablement.

La proposition de délibération sur les possibilités d'aménagement du stage en raison de la situation sanitaire au titre de l'année 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

4) Modification du calendrier 2020-2021 du Master 2 Management sectoriel parcours Cadres de santé en raison de la situation sanitaire

La formation réunit uniquement des étudiants en formation continue qui sont par ailleurs des professionnels faisant fonction dans le secteur sanitaire. Ils ont été réquisitionnés à la fin du semestre précédent et l'ARS a suspendu leur formation.

En conséquence, il est proposé de reporter la semaine d'évaluation qui devait initialement se dérouler du 14 au 18 décembre 2020 à la semaine du 15 au 19 mars 2021. Cela permettra aussi de rattraper la semaine de cours qui devait avoir lieu du 16 au 20 novembre.

Cécile Carra précise également que les MCC restent inchangées.

En l'absence d'observation, la modification du calendrier 2020-2021 du Master 2 Management sectoriel parcours Cadres de santé en raison de la situation sanitaire est approuvée à l'unanimité.

6) Proposition d'un nouveau calendrier pour le DU Chimiste Agro Production

Cécile Machut indique que le changement proposé est mineur. Ce DU se déroule sur 2 ans et des formations ayant lieu en mars-avril 2020 ont dû être décalées en début d'année universitaire 2020-2021 et elles ont été reportées au moment du deuxième confinement.

La proposition consiste donc en l'allongement de la durée de la formation afin de la terminer en octobre 2021 plutôt qu'en juin 2021.

Le nouveau calendrier du DU Chimiste Agro Production est adopté à l'unanimité.

7) Parcoursup : modification de Capacités d'accueil après discussion avec le rectorat et critères généraux des formations de l'IUT de Lens

Cécile Carra explique que les modifications apportées sur le tableau Parcoursup concernent deux points :

- La modification des CAL : il y a eu des échanges entre la rectrice et le président pour une évolution des capacités d'accueil en Science de la vie disciplinaire et en Science de la vie option santé. La capacité globale, de 350, reste identique. La répartition, quant à elle, est différente : en licence disciplinaire, la capacité est baissée de 320 à 300. En revanche, les 20 places libérées passent en science de la vie option santé qui voit par conséquent sa capacité augmenter à 50. La répartition s'est donc faite selon le principe des vases communicants.
- Les critères généraux d'examen de vœux des formations de l'IUT de Lens : Gilles Audemard rappelle que l'IUT de Lens avait souhaité attendre la parution des attendus généraux des BUT pour fixer ses critères généraux d'examens des vœux. Les critères proposés sont classiques et ne présentent pas d'éléments spécifiques.

Le président souligne que beaucoup d'étudiants ayant demandé une LAS l'an dernier n'ont pas vu leur vœu se concrétiser. C'est pourquoi la rectrice a demandé d'augmenter les capacités en option santé. En accord avec Bertrand Mazure, le président a accepté à condition de baisser la capacité des formations disciplinaires. Le choix de l'augmentation s'est porté sur la L1 sciences de la vie car les résultats dans cette formation sont bons, en particulier en LAS.

Soumis aux membres de la CFVU, les modifications Parcoursup de Capacités d'accueil après discussion avec le rectorat et de critères généraux des formations de l'IUT de Lens sont approuvées à l'unanimité.

8) Modification de tarifs VAE 2020/2021

Jérôme Longuépée rappelle que la VAE est une procédure comprenant 10H d'accompagnement administratif auxquelles s'ajoute un forfait de 1700€.

Avec la loi El Khomri, les conditions d'éligibilité à une VAE sont passées de 3 à 1 an, ce qui a développé la VAE partielle. En conséquence, les stagiaires ont parfois besoin d'un accompagnement renforcé et individualisé. Aussi, en fonction de l'accompagnement, au modèle initial peuvent s'ajouter désormais 90€ par heure d'accompagnement effectuée. Si un stagiaire ne va pas au bout de la démarche, les heures d'accompagnement pourront être facturées.

Jérôme Longuépée précise que l'université d'Artois délivre environ 50 à 60 VAE par an. Il y a aussi les parcours hybrides qui commencent à augmenter. Bien que ces chiffres soient un peu en baisse, l'université d'Artois est parmi les leaders dans les Hauts de France. 80% des stagiaires valident intégralement leur VAE.

La modification de tarifs VAE 2020/2021 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

9) Proposition de tarifs FC 2021/2022

Les tarifications FC sont traditionnelles et ne changent pas, hormis pour les masters FLE et Littérature d'Enfance et de Jeunesse. Jérôme Longuépée explique que les tarifs de ces deux formations sont très

en-deçà de ceux demandés pour les autres masters et que l'idée est donc de les augmenter de manière progressive.

Pour 2021-2022, un doublement des frais d'inscription pour les salariés bénéficiant d'un CPF hors fonction publique, est donc proposé.

La proposition de tarifs FC 2021/2022 est adoptée à l'unanimité.

10) Proposition de tarifs VAE 2021/2022

Tout comme pour les tarifs VAE 2020-2021, les tarifs de l'année 2021-2022 tiennent compte de l'individualisation des parcours. Le tarif initial de base reste 1700€ et chaque heure d'accompagnement prestée est facturée 90€.

Jérôme Longuépée précise que ces éléments seront intégrés aux Conditions Générales de Vente (CGV).

La proposition de tarifs VAE pour 2021-2022 est approuvée à l'unanimité.

11) Modification de la maquette du Diplôme Universitaire Praticien en Techniques Psychocorporelles

Jérôme Longuépée souligne la grande attractivité de cette formation. La majorité des stagiaires la finance sur leurs deniers personnels et c'est pourquoi Luc Jospin, porteur du DU, souhaite faire des efforts particuliers sur les deux éléments phares de la formation, la pratique et le mémoire. En ce qui concerne la pratique, tous les TP se tiennent en présentiel dans le respect des conditions sanitaires. Pour le mémoire, l'ajout de 10 heures est demandé pour renforcer l'accompagnement des stagiaires dans la rédaction.

Les membres de la CFVU approuvent la modification de la maquette du Diplôme Universitaire Praticien en Techniques Psychocorporelles à l'unanimité.

12) Information sur la mise en œuvre du tutorat pédagogique

Cécile Carra informe la CFVU que 46 tuteurs étudiants ont été recrutés dans le cadre du tutorat pédagogique. Ils sont déployés sur chaque composante et ont commencé leurs missions le 25 janvier. Des fiches d'activité sont en train d'être recueillies: elles permettront de dresser le bilan du dispositif et des missions des tuteurs.

IV/ VIE ETUDIANTE

Le président laisse la parole à Isabelle Caby pour présenter les différents points relatifs à la vie étudiante.

1) Proposition de délibération concernant la mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle : annule et remplace la délibération n° 2020-126 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2020.

La délibération présentée modifie celle votée en conseil d'administration le 11 décembre dernier, dans le but de s'adapter à la réalité du contexte actuel, en :

- changeant l'aide alimentaire des 10 tickets CROUS par l'attribution d'une somme de 100€ ;
- ajoutant une aide au paiement de loyer de 110 € ;
- permettant de déclencher une aide sans réunir la commission pour faire face à l'urgence.

Isabelle Caby informe que l'enveloppe globale s'élève à 30 000 €. Une première commission s'est tenue la veille et elle a attribué 14 aides, principalement des aides alimentaires et de logement, pour un montant de 2250€.

Le président soutient cette proposition.

Soumise au vote, la proposition de délibération concernant la mise en place d'un fonds d'aide sociale exceptionnelle qui annule et remplace la délibération n° 2020-126 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 est adoptée à l'unanimité.

2) Bilan de l'utilisation de la CVEC 2020.

Isabelle Caby rappelle que la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus est collectée par le Crous à hauteur de 92€ par étudiant. Un reversement de cette contribution aux universités permet de financer toutes les actions favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif.

L'enveloppe est ventilée sur plusieurs chapitres et Isabelle Caby attire plus particulièrement l'attention des membres de la CFVU sur la part qui a permis de financer l'accompagnement des étudiants pour faire face à la crise et qui représente 23%.

L'enveloppe globale pour 2020 se monte à 729 019€ répartis entre :

- le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE): 28 619€ consacrés au soutien aux initiatives ; 15 775€ pour l'aide sociale et 25 000€ pour les autres actions, notamment le financement de l'Association Sportive de l'Université d'Artois ;
- la médecine préventive: 56 286€ ;
- une part projet: 220 007€ à laquelle s'ajoute 119 408€, part réorientée en direction des actions d'aide et d'accompagnement COVID. L'autre partie finance des projets pluriannuels (démarrés pour certains en 2018) ;
- une part provision: 200 000€ consacrés à l'extension de la salle des sports qui démarrera en 2021.

Isabelle Caby revient sur la somme de 119 408€ dégagées dans le cadre des actions COVID. Elle a permis, outre de débloquent des aides d'urgence, de compenser des pertes d'emplois et de stage, de financer l'acquisition de matériel informatique, l'achat de forfait internet, ou encore d'organiser un challenge vidéo pour dynamiser la vie de campus.

Enfin, Isabelle Caby rappelle le fonctionnement: il y a chaque année une campagne d'appel à projets qui vise des thématiques diversifiées: le sport, la culture, l'environnement, la santé, le handicap, les relations internationales, la citoyenneté, la solidarité et le social.

En 2020, l'utilisation de la CVEC a permis de mettre en place une même qualité de service sur tous les pôles, de favoriser la mixité inter campus par l'organisation d'évènements culturels ou sportifs et de renforcer la politique sociale de l'établissement en tant de crise.

Le bilan a été réalisé en 5 axes: santé, culture, sport, accueil et bien-être, et autres. L'utilisation de la CVEC fait ressortir 2 axes principaux qui sont l'accueil bien-être et le sport. On retrouve dans une moindre proportion, des projets dans les axes santé et culture.

Isabelle Caby donne plusieurs exemples des projets qui ont été déposés. Elle précise que des projets A2U ont été menés. En revanche, certains projets ont malheureusement dû être annulés.

Soumis au vote, le bilan de l'utilisation de la CVEC 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Programmation des actions 2021 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus

Isabelle Caby informe la CFVU que 10 nouveaux projets CVEC s'ajouteront aux 30 projets pluriannuels déjà existants. Isabelle Caby en dresse la liste, un document détaillé ayant été envoyé aux membres de la CFVU. Cela fait suite à la commission CVEC du 26 janvier 2021 qui a validé ces projets pour un budget de 131 215€ (pour rappel: en 2018-19: 142 224€ et en 2019-20: 119 501€).

La programmation des actions 2021 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus est approuvée à l'unanimité.

V/ CONVENTIONS

1) Convention d'agrément de l'université d'Artois en tant que centre d'agrément du PIX

Frédéric Boussebart indique que le PIX est un groupement d'intérêt public créé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec le Cned, l'Université ouverte des humanités et l'Université de Strasbourg.

Sa mission générale est d'accompagner l'élévation des compétences numériques, réparties en 5 domaines : informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique. Cela représente 16 compétences au total, qui correspondent à un référentiel européen. Le principe de validation est de répondre à des questions, souvent des QCM, pour capitaliser des PIX. L'objectif est d'avoir 8 niveaux pour chaque compétence. Il faut 8 PIX pour passer au niveau supérieur. Il y a au total 8 niveaux (6 sont pour l'instant agréments), soit 1024 PIX.

Trois environnements sont proposés:

- PIX.fr qui est l'application web ouverte gratuitement à tous et sur laquelle nos étudiants peuvent s'entraîner ;
- PIX ORGA, qui est une plateforme dédiée au suivi pédagogique et permettant aux enseignants de construire des scénarii d'apprentissage. L'université y a déjà accès actuellement ;
- PIX CERTIF: plateforme pour laquelle l'université a demandé l'agrément pour organiser, gérer les sessions de certification à destination de ses étudiants. Le dossier a été constitué par Sylvie Coste l'an dernier.

Une session dure 2 heures et est encadrée par des surveillants PIX assermentés par l'université. La certification a vocation à apparaître dans le supplément au diplôme. En tant que centre de certification, l'université bénéficie de la gratuité de la certification pour les étudiants inscrits en formation initiale, à l'exception des apprentis, ainsi que pour ses personnels. L'université pourra aussi organiser à l'avenir des sessions pour des candidats libres. Le tarif suggéré par PIX est de 45€ par candidat avec un reversement de 10€ à PIX.

L'organisation interne proposée est la suivante :

- un correspondant PIX qui représente l'université: Frédéric Boussebart ;
- un référent PIX chargé de la formation et de la gestion des délégués et des surveillants PIX: Nathalie Chetcuti ;
- des délégués PIX: un délégué par composante. Ces derniers seront souvent également surveillants PIX ;
- des surveillants PIX, garants du respect des règles durant la session de certification ;
- la direction des études assure la gestion administrative ;

- la direction des systèmes d'information assure la gestion matérielle, avec, en particulier, Anne-Sophie Niklikowski.

Enfin, Frédéric Boussebart propose d'organiser dès cette année quelques sessions de certification à l'UFR des sciences (pour 8 groupes et le DU avenir), à l'UFR STAPS (4 groupes), à l'IUT de Lens (1 ou 2 groupes) ainsi qu'à l'UFR de Langues et de Lettres (un groupe).

A partir de l'an prochain, l'objectif est de déployer le dispositif à toutes les composantes, en le généralisant pour tous les Oui-si et en intégrant les alternants. Frédéric Boussebart souhaite aussi favoriser la formation du personnel.

Soumise au vote, la convention d'agrément de l'université d'Artois en tant que centre d'agrément du PIX est adoptée à l'unanimité.

Le président demande à Ahmed El Kaladi de présenter très rapidement les trois conventions suivantes en raison de la tenue du CAC restreint dont l'ordre du jour est conséquent.

2) Convention de stage avec l'Alliance française de Kotte

Il s'agit d'une convention de partenariat entre l'université d'Artois et l'Alliance française de Kotte au Sri Lanka. Cette convention est un renouvellement et concerne les étudiants de FLE.

En l'absence d'observation, la convention de stage avec l'Alliance française de Kotte est adoptée à l'unanimité.

3) Convention de Master FLE à distance avec l'Institut français du Sénégal

Il s'agit d'un conventionnement de 5 ans pour préparer un Master FLE-FOS à distance. Ce type de convention existe déjà avec d'autres instituts français, en Egypte, en Grèce ou encore en Ouganda. La convention avec l'Institut Français au Sénégal concernera également les étudiants Gambiens qui sont en rapport avec l'Institut Français du Sénégal.

La convention de Master FLE à distance avec l'Institut français du Sénégal est approuvée à l'unanimité.

4) Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Sao Paulo

Il s'agit d'une nouvelle convention, qui concerne l'UFR d'Histoire Géographie et Patrimoines et plus particulièrement l'histoire. Elle prévoit un échange d'étudiants au niveau Licence et Master et fixe un quota de 5 étudiants sortants et 5 entrants.

La convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Sao Paulo est adoptée à l'unanimité.

Le président présente ses excuses aux membres de la CFVU pour avoir précipité la fin de la séance. Il veillera à ce que la prochaine CFVU ne soit pas suivie d'un autre conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H20.

Le président,

Pasquale MAMMONE